



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

De l'éthique du Prince et du gouvernement de l'État / Al-Māwardī
éd. Belles lettres, 2015
cote : 60.261

Al Mawardi (974-1058), irakien d'une famille modeste de Bassorah (son patronyme signifie « vendeur d'eau de rose ») devenu juriste à Bagdad puis diplomate (il négocia un accord entre les princes saljouqides et le calife abbasside Al Qâdir), est resté célèbre pour son livre de droit administratif *Les statuts gouvernementaux* (traduit par E. Fagnan, Alger, Jourdan, 1915), demeuré la somme de référence pour l'application de la charia aux régimes politiques. Le professeur Makram Abbès, auteur de *Islam et politique à l'âge classique* (Paris, PUF, 2009) estime que *De l'éthique* est un livre majeur de la pensée politique de l'islam classique parmi les *Miroirs du Prince* rédigés par des conseillers proches du trône à la manière du *Prince* de Machiavel. M. Abbès dans une très longue et éclairante préface (p. 37 à 235) intitulée *Essai sur les arts de gouverner en islam* souligne combien l'islam politique médiéval sait distinguer la gouvernance, l'ordre social, les normes juridiques de la théologie, loin de la pensée islamiste du XX^e siècle.

Makram Abbès réhabilite ces *Miroirs* que les orientalistes des XIX^e et XX^e siècles critiquèrent en les faisant passer pour des « suppôts idéologiques de régimes injustes et la source du mal politique contemporain ». Même l'universitaire marocain d'esprit libéral M. A. Al Jabri les accuse d'avoir « repris les valeurs de l'obéissance exigées par les rois perses ». Le premier du genre est *Kalila ou Dimna* de l'écrivain persan Ibn Muqaffah (VII^e siècle), qui décrit un monde peuplé d'animaux et qui inspirera plusieurs fables de La Fontaine. Cette littérature emprunte aux fonds biblique, grec (Aristote), perse (notamment le roi Ardéchir), indien, des règles, des principes, des maximes ; ainsi, Ibn Miskawayh (932-1030) suggère que « celui qui corrige ses mœurs, sait administrer sa maison, de là sa cité et même un royaume ». Ce qui surprend, c'est la précocité de la sécularisation en islam avec Farabi, Averroès, Avicenne (p. 38) tandis que l'histoire de la fondation d'un état islamique sera théologisée (p. 51). Al Ghazali (mort en 1111) forgera ce syllogisme : « L'ordre de la religion est la finalité du législateur / Or, l'ordre de la religion ne se réalise que par un chef obéi / Il faut donc instituer un chef » (p.55)

Al Mawardi a été influencé par les Mutazilites pour lesquels la raison était la source de la connaissance du bien et du mal, du juste et de l'injuste alors que pour Al Achari (IX^e siècle), qui imposera jusqu'au XXI^e siècle son point de vue, c'est le rôle exclusif de la charia et pour Ibn Taymiyya (XV^e siècle), « la raison, dans le Coran, n'est seulement que l'instinct donné à l'homme par Dieu ». Au contraire Al Mawardi assure que « la raison est la première vertu parce que toutes les autres en procèdent et que c'est elle qui les gouverne » (p.134),



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

c'est pourquoi, la raison est la source de la fondation des obligations politiques (p. 68). Quant à la religion « si elle est politisée, elle peut saper le fondement du vivre ensemble par le fanatisme » (p. 467) ; un hadith du Prophète d'ailleurs l'affirme : « Deux hommes ont détruit ma communauté, un savant dévergondé et un ignorant feignant la piété » (p.468). Aussi, Mawardi affirme que « la religion peut être facteur de division » (p. 86), que « le souverain heureux protège la religion par son pouvoir et non pas son pouvoir par la religion » (p. 93) et que « Quand la religion est perçue dans son aspect formel de culte, elle ne sert plus la réalité de l'Etat » (p. 95).

Cette époque du X^e siècle correspond à un début de désintégration du Califat à Bagdad ; la dynastie chiite des Bouyides qui s'est emparée de fonctions analogues à celles des maires du Palais carolingiens, acquérant le titre de « sultan », va être remplacée par une lignée de chefs tribaux turcomans sunnites, les Seljouqides, engendrant des guerres incessantes, intérieures et extérieures. Le terme de calife apparaît dans le Coran (VI 165 et XXXVIII 26) ; il désigne le rôle dévolu à Adam comme « lieutenant sur terre de la faune et de la flore » puis il est reconnu à David. Pour Mawardi, l'état, d'après le Coran, « c'est le pacte d'un peuple libre qui accepte la souveraineté de Dieu et qui accepte non une « gouvernance » mais une « lieutenance » (p.19). Mais par la suite, la famille et la tribu du Prophète s'adjugeront exclusivement les dignités de l'imamat et du Califat » (p.52) ; à l'époque contemporaine, les Frères musulmans donneront au Califat une caractère religieux que le professeur d'El Azhar, Ali Abderrazeq, en 1925 aura précédemment contesté comme une forme d'archaïsme politique non religieux » (p. 17). Néanmoins, le Calife, pour Mawardi, est chargé de quatre fonctions : la prospérité du pays, la sécurité des sujets, l'organisation de l'armée, la gestion du Trésor mais aucunement l'instauration d'une théocratie.

Le devoir du Prince « c'est de prendre soin de ses caractères, de réformer ses mœurs puisqu'ils sont l'instrument de son pouvoir et le fondement de son commandement » (p. 212) ou « de te corriger toi-même et les autres te suivront », formule prêtée à Aristote (p. 347) ou comme le suggérait Ali, le 4^e Calife, « Vous devez d'abord accomplir le devoir contre vous-même » (p. 226). C'est que « les savants et les princes amènent les gens à la droiture s'ils sont droits ». Le prince devra supporter patiemment les épreuves : « Si la fortune est dure au prince, qu'il la cajole » ; Machiavel fera la même remarque dans le chapitre XXV du *Prince*. Par contre, le prince devra « s'occuper avec soin des routes plus que ne le ferait la population » et « éviter la guerre, qui perd les âmes par la négociation qui ne perd que des biens » (p.455).

M. Abbès, qu'on félicitera pour cette introduction à la modernité des textes médiévaux jusque là mal jugés, fait remarquer que Mawardi se contente d'évoquer des « royaumes » (mamlaka) ou des régions (bilad), mais jamais l'Oumma au sens islamique ; il est vrai qu'à son époque, trois califats (Bagdad, Le Caire, Cordoue) étaient concurrents. Au contraire, les panislamistes contemporains évoquent un islam monolithique ou des peuples soudés, ce qui est loin de la réalité. On appréciera le riche glossaire (p. 479 à 511) et la bibliographie spécialisée (p.513 à 523) présentant les sept œuvres retrouvées de Mawardi, 52 d'auteurs médiévaux et 45 d'auteurs contemporains.

Christian Lochon